



Visite médicale section sportive 2017/2018

publié le 01/07/2017

Descriptif :

Visite médicale d'admission pour la rentrée 2017/2018

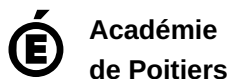
Une visite médicale donnant lieu à l'obtention d'un **certificat de non contre-indication à la pratique du handball dans le cadre d'une section sportive** est obligatoire pour valider l'admission de votre enfant en section sportive. Cette visite doit être réalisée chez un médecin du sport. Toutes les informations nécessaires en pièces jointes.

Cordialement
SUSSET Thibault
Coordonnateur Section Sportive Handball

Documents joints

 [courrier_suivi_medical](#) (Word de 15.2 ko)

 [m_certif_26_140810202319](#) (PDF de 16.2 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.